

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : GROUPE PARASCANDOLA sas

Nom du dirigeant : Yves PARASCANDOLA

Adresse site : 2145 Route de la Légion

Code Postal : 13400 Aubagne

Adresse du siège : 1200 route e la légion 13400 Aubagne

Numéro de téléphone : 0442189000

Numéro SIRET : 068 800 895 00036

Numéro SIRET du siège : 068 800 895 00036

Code NAF : 82 11Z

Nombre de salariés : 25

Locataire : NON

Propriétaire : GROUPE PARASCANDOLA sas

Numéro contrat eau distribution publique : 1029339

Consommation annuelle : moyenne 234 m³

ICPE : non

2. Renseignements techniques sur l'Etablissement :

Diagnostic du 22/05/24 par SPL EDC en présence de M.Yves PARASCANDOLA.

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
EUD + EUnD Issues du lavage de voiture	Séparateur hydrocarbures	2 fois /an	BILAN 24H à réaliser annuellement sur les paramètres : pH, T°C, DCO, DBO5, MES, azote Kjeldahl, Phosphore total, agents de surface anionique, indice de phénol, hydrocarbures totaux, Chrome, Arsenic, Cadmium, Cuivre, Plomb, Nickel, Zinc, Mercure, Fer, Manganèse. Pour le pH, T°, Débits mesures en continue	Emballages divers Souillés -boues de SH Huile de moteur lubrifiant stockés de manière appropriée pris en charge par ORTEC, BDS vérifié confirmant l'élimination du déchet conformément aux normes réglementaires	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input checked="" type="checkbox"/> DIS**

*DIB (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

**DIS (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.